

LE PROCÈS DU DUC DE NEMOURS À NOYON (1477)

Le règne du roi Louis XI (1461-1483) fut marqué par de grands procès à l'encontre de ses grands vassaux dans l'intention de les soumettre à son autorité. Le spectaculaire « procès politique » de Jacques d'Armagnac fit l'objet d'une translation du Parlement de Paris vers la province, à Noyon.

RÉPRIMER LES MENÉES DES PRINCES

Petit fils du connétable Bernard VII d'Armagnac, Jacques d'Armagnac était un prince puissant dont la famille était alliée à la couronne depuis plusieurs générations. Détenteur des titres de duc de Nemours, de comte de Pardiac, de la Marche, de Castres et de Beaufort, ce pair de France adhéra néanmoins à la Ligue du Bien Public. Cette coalition de grands féodaux, qui entendait lutter contre la politique autoritaire de Louis XI, se traduisit par une guerre civile (mai à octobre 1465). Si le conflit trouva son terme par la signature de traités, le roi pardonna à certains ligueurs mais en punit d'autres. C'est ainsi qu'après un nouveau complot contre le roi, Jacques d'Armagnac fut arrêté dans son château de Carlat le 9 mars 1476 puis embastillé en août. Lassé de le pardonner de ses félonies, Louis XI décida de le faire juger pour haute trahison. Jacques d'Armagnac se démena pour démontrer l'irrégularité du procès mais cet exemple devant

lui permettre d'asseoir son autorité sur les féodaux, le roi fit hâter les débats et décida de la translation du procès de Paris à Noyon, ville proche de ses lieux de séjour.

UN PROCÈS DANS L'HÔTEL ÉPISCOPAL

La cour fut présidée par le chancelier de France Pierre d'Auriale avec comme procureur-général le gendre du Louis XI, Pierre de Beaujeu (futur Pierre II de Bourbon). La méfiance du roi à l'égard de certains magistrats, le conduisit à remplacer certains membres de la commission en charge des interrogatoires. Le 31 mai 1477, les magistrats de la cour quittèrent Paris pour Noyon, emportant avec eux le décor du Parlement dont les chambres, les tapis de fleurs de lys et le lit de Justice. Durant un mois et demi, Noyon fut le siège de la justice royale dont la première séance se tint le 20 juin. Le 10 juillet 1477, dans la salle de l'hôtel épiscopal, le Parlement se réunit une dernière fois, jugea Jacques d'Armagnac coupable de lèse-majesté et le condamna à la



Exécution de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.

décapitation et à la confiscation de ses biens au bénéfice de la couronne.

Malgré l'adresse d'une ultime supplique au roi, la grâce du condamné fut rejetée le 22 juillet. Le duc de Nemours fut exécuté aux Halles de Paris le 4 août suivant, jour de la prononciation de l'arrêt aux portes de la Grand'Chambre du Palais. Selon l'historienne Isabelle Brancourt, la translation de la cour souveraine à Noyon fit l'effet d'un accélérateur de la procédure sans conséquence réelle sur la monarchie. La rancune du roi Louis XI contre d'Armagnac porta sur ses fils et éteignit la lignée.

Jean-Yves Bonnard
Président de la Société historique,
archéologique et scientifique de Noyon
www.societe-historique-noyon.fr